Date de mise en ligne : le 28 octobre 2026

D2026-123

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant de transfert de contrat au profit de la société EFALIA

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R. 2194-6,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté A2026-263 du 9 octobre 2026, portant délégation temporaire de signature,

Considérant la nécessité de signer un avenant au contrat n° 97772 portant sur la solution logicielle ACROPOLIS opérant un transfert du contrat susvisé au profit de la société EFALIA,

Vu le projet d'avenant au contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société EFALIA, 210 Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, un avenant au contrat ayant pour objet le changement de titulaire du contrat n° 97772 de maintenance de la solution logicielle ACROPOLIS et le transfert de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat de la société ODYSSEE à la société EFALIA

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 26/10/2026

Pour le Maire,
Par Délégation,

Raphaël PRACA
Adjoint au Maire

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261026-D2026--123-AR
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21